

CHARTRE D'INTEGRATION DES ARBITRES DANS LEUR CLUB



PRÉAMBULE

Cette charte fixe les valeurs et principes qui doivent guider :

- ▶ l'intégration des arbitres au sein de leur club ;
- ▶ la relation de ces derniers avec tous les membres du club.

Le club affirme son engagement en faveur de son ou de ses arbitres pour les intégrer, les accompagner et les valoriser.

L'arbitre affirme son engagement en faveur de son club pour le représenter, donner une image positive, s'investir et promouvoir l'arbitrage.



VALEURS FONDAMENTALES

- ▶ L'arbitre est un acteur indispensable du football et doit bénéficier du même soutien que les autres licenciés.
- ▶ Le club encourage sa progression, son développement, des échanges ouverts et constructifs.



ENGAGEMENTS DU CLUB ENVERS L'ARBITRE

Le club s'engage à :

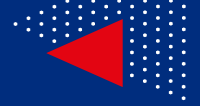
- ▶ Accueillir et présenter officiellement chaque arbitre de son club.
- ▶ Assurer les démarches administratives nécessaires.
- ▶ Fournir l'équipement requis et nécessaire pour arbitrer.
- ▶ Garantir un environnement sain et respectueux pour ses arbitres.
- ▶ Mettre en avant les actions et réussites de ses arbitres.
- ▶ Afficher la photo de ses arbitres auprès de celles des équipes.



ENGAGEMENT DE L'ARBITRE ENVERS SON CLUB

L'arbitre s'engage à :

- ▶ Avoir une attitude exemplaire en toute circonstance.
- ▶ Participer activement à la vie du club en fonction de ses disponibilités.
- ▶ Organiser une réunion en début de saison pour expliquer les nouvelles directives arbitrales.
- ▶ Mettre en place les actions nécessaires pour aider au développement de l'arbitrage au sein du club et au recrutement de nouveaux.



ENGAGEMENTS PARTAGÉS

- ▶ Le club et l'arbitre s'engagent à se soutenir mutuellement dans les situations difficiles.
- ▶ Le club et l'arbitre s'engagent à favoriser la compréhension des lois du jeu auprès des licenciés.
- ▶ Le club et l'arbitre s'engagent à promouvoir l'arbitrage auprès des jeunes licenciés.

